

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Benjamin CHAPPE - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Jean-Claude IMBERT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Jean-François MATTEI - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Nabil M'RAD - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIËR - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND - Séréná ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Guy MARTIN - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Olivier BLANC représenté par Laurent MICHEL - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Michel ILLAC - Annick BOET représentée par Robert BRET - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Claude GUERAUD - Jean BONAT représenté par Benjamin CHAPPE - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marie-Thérèse FOURNIER représentée par Maxime TOMMASINI - Françoise GAYDA représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Samia GHALI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc BENZI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain DE GANTES - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - René OLMETA représenté par Francis ALLOUCH - Christian PELLICANI représenté par Christine ORTIZ - Pierre PENE représenté par Jean AYEL - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christian RAYNAUD représenté par Alain LAURENS - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Claude VILLANI-LEONI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Jean-Jacques BONTOUX - Bernard GUARINO - Mourad KAHOUL - Michèle LARIVIERE - Pierre-Francis PAOLACCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération. Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 2/870/07 CC

■ Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal pour un montant de 200 270,47 euros

DGCB 07/175/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Monsieur le Receveur des Finances de Marseille a transmis à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole trois états de sommes irrécouvrables pour le budget principal de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Le comptable demande à être dégagée de sa responsabilité pour l'admission en non valeur des titres correspondants. En effet, l'examen du document joint à l'appui de cette demande atteste les diligences vainement engagées par le Comptable pour parvenir au recouvrement des créances proposées à l'admission en non valeur.

Il apparaît que les motifs invoqués tiennent pour l'essentiel à :

- Des départs sans laisser d'adresse du débiteur,
- Des procès verbaux de carence constatant l'insolvenabilité du débiteur,
- Des liquidations judiciaires de la société débitrice,
- Des clôtures pour insuffisance d'actifs ...

Le montant total des sommes irrécouvrables s'élève à 200 270.47 € (deux cent mille deux cent soixante dix euros et quarante sept centimes) pour le budget principal.

Ces sommes se décomposent comme suit :

- Etat n° 386 : 30 526.26 euros
 - o Année 2001 : 4 000.19 euros
 - o Année 2002 : 3 622.41 euros
 - o Année 2003 : 16 369.03 euros
 - o Année 2004 : 3 024.61 euros
 - o Année 2005 : 2 219.67 euros
 - o Année 2006 : 1 290.35 euros
- Etat n° 392 : 111 296.75 euros :
 - o Année 2001 : 14 138.72 euros
 - o Année 2002 : 17 288.05 euros
 - o Année 2003 : 21 193.57 euros
 - o Année 2004 : 25 202.33 euros
 - o Année 2005 : 20 727.76 euros
 - o Année 2006 : 12 746.32 euros
- Etat n° 408 : 58 447.46 euros :
 - o Année 2001 : 2 597.74 euros
 - o Année 2002 : 9 951.92 euros
 - o Année 2003 : 17 123.16 euros
 - o Année 2004 : 7 304.48 euros
 - o Année 2005 : 6 663.45 euros
 - o Année 2006 : 14 478.61 euros
 - o Année 2007 : 328.10 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver l'admission en non valeur de ces créances irrécouvrables.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- Les états des sommes irrécouvrables transmis par Monsieur le Receveur des Finances de Marseille,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ces créances sont définitivement irrécouvrables, il convient de procéder à la régularisation auprès de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille par une proposition de mandatement,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont admis en non valeur les titres de recettes recensés dans les états ci-dessous, établis, arrêtés et visés par Monsieur le Receveur des Finances de Marseille, en date du 24 janvier 2007, 31 janvier 2007 et 25 avril 2007 pour le budget principal.

Article 2 :

La dépense s'élève à 200 270.47 € (deux cent mille deux cent soixante dix euros et quarante sept centimes) et se décompose comme suit.

- Etat n° 386 : 30 526.26 euros
 - o Année 2001 : 4 000.19 euros
 - o Année 2002 : 3 622.41 euros
 - o Année 2003 : 16 369.03 euros
 - o Année 2004 : 3 024.61 euros
 - o Année 2005 : 2 219.67 euros
 - o Année 2006 : 1 290.35 euros
- Etat n° 392 : 111 296.75 euros :
 - o Année 2001 : 14 138.72 euros
 - o Année 2002 : 17 288.05 euros
 - o Année 2003 : 21 193.57 euros
 - o Année 2004 : 25 202.33 euros
 - o Année 2005 : 20 727.76 euros
 - o Année 2006 : 12 746.32 euros
- Etat n° 408 : 58 447.46 euros :
 - o Année 2001 : 2 597.74 euros

- Année 2002 : 9 951.92 euros
- Année 2003 : 17 123.16 euros
- Année 2004 : 7 304.48 euros
- Année 2005 : 6 663.45 euros
- Année 2006 : 14 478.61 euros
- Année 2007 : 328.10 euros

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole 2007 sur la nature 654, fonction 01, sous politique A440, 6DFI au budget principal.

Le Commissaire Rapporteur
2^{ème} Vice-Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean AYEL

Jean-Claude GAUDIN